

Conseillers en exercice :	75	L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-neuf heures, le
Présents :	60	Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la
Absents excusés :	6	salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après
Pouvoirs :	9	convocation légale en date du 10 juin 2026, sous la
Votants :	69	Présidence de Monsieur Philippe DELORT.

**Présents :**

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, MME Carine CASALS, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, MME Elisa CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Louis GALTIER, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Emmanuel HEBRARD, M. Hervé HUGON, M. Jonathan LAROUSSINIE, M. Axel JOURQUIN, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLETT, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Serge RAMADIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET.

**Excusés :**

M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, M. Joël BRUN, M. Olivier ERARD, M. Jean-Noël GILIBERT, M. David VITAL.

**Pouvoirs :**

M. Thierry AUDIN donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT  
M. Pierre CHASSANG donne pouvoir à MME Nicole BATIFOL  
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Louis NAVECH  
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Maryline GUDEFIN  
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Marcel CHASTANG  
M. Jean-Claude PRIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
M. Raymond SALVAN donne pouvoir à M. Michel BROUSSE  
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 JUIN 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 JUIN 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : ROUTE DE L'ÉNERGIE - APPROBATION DE L'ANNEXE FINANCIÈRE 2026**

RAPPORTEUR : Madame Annick MALLET

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le projet de territoire de Saint-Flour Communauté et l'ensemble des actions mises en œuvre pour une démarche globale de promotion et de valorisation des Gorges et vallée de la Truyère ;

**Vu** l'approbation de la convention de partenariat entre Saint-Flour Communauté, EDF, EDF HYDRO LOT et le Syndicat Mixte du lac de Garabit-Grandval pour la valorisation touristique des Gorges et vallée de la Truyère et la convention-cadre « Route de l'Énergie », par délibération du conseil communautaire n°2024-270 du 18 décembre 2024, pour la période 2025-2027 ;

**Considérant** le partenariat sous le thème de la valorisation des Gorges et vallée de la Truyère ;

**Considérant** la dynamique autour de nouveaux projets qui se sont inscrits dans le cadre de la Route de l'Énergie, faisant apparaître, au-delà des actions citées dans la convention ci-annexée, l'intérêt de travailler en synergie, de formaliser et de renforcer le partenariat dans une optique de développement durable des territoires ;

**Considérant** que les parties pourraient s'engager sur les thématiques suivantes :

- La gestion de l'eau fixant notamment la côte minimale de la retenue pour les mois de juillet août ;
- Les actions sportives, culturelles et événementielles ;
- Les actions de valorisation des Gorges et vallée de la Truyère ;
- Les actions en faveur de l'attractivité et des métiers ;

**Considérant** qu'il est proposé d'inscrire dans l'annexe financière 2026 les opérations et crédits suivants :

Thématique	Maître d'ouvrage bénéficiaire	Descriptif de l'opération	Coût opération 2026 (TTC)	Participation EDF (HT)
Culture, patrimoine	Saint-Flour Communauté	Conception graphique d'une carte évolutive "Gorges et vallée de la Truyère" et autres documents de communication	10 000,00 €	3 000,00 €
Culture, patrimoine	Saint-Flour Communauté (L'Ecomusée de Margeride)	« Contes moi l'Ecomusée de Margeride » <i>(voir présentation en annexe)</i>	5 038,40 €	2 000,00 €
<b>TOTAL participation EDF à Saint-Flour Communauté</b>				<b>5 000,00 €</b>
Tourisme	Office de tourisme Les Pays de Saint-Flour	2 visites théâtralisées du barrage de Lanau	<i>Pour information</i>	

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

**APPROUVE l'annexe financière 2026 annexée à la délibération ;**

**AUTORISE Monsieur le Président à signer cette annexe 2026 ;**

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20260616-DELIB2026-180-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2026  
Date de réception préfecture : 23/06/2026

**AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette opération et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.**

POUR : 68 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Yannick SLAT)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

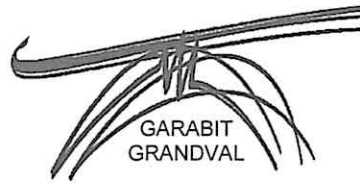
Philippe DELORT



La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Elisa CHASSANG.



**ANNEXE FINANCIÈRE N°2**  
**À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2025 – 2027**  
 Pour la valorisation des gorges et de la vallée de la Truyère  
 dans le cadre de la Route de L'énergie



La présente annexe financière, ci-après-désignée par « **Annexe 2026** » est établie en application de la convention de partenariat 2025 – 2027 signée le 10/12/2025 entre **Saint-Flour Communauté**, le **Syndicat mixte du lac de Garabit – Grandval** et **Electricité de France (EDF)** pour la valorisation touristique des gorges et de la vallée de la Truyère dans le cadre de la Route de L'énergie.

L'**Annexe 2026** précise les actions retenues pour l'année 2026 et les conditions de la participation financière d'**EDF**.

**1 - Présentation des actions retenues pour l'année 2026 et budget prévisionnel**

Thématique	Maître d'ouvrage bénéficiaire	Descriptif de l'opération	Coût opération 2026 (TTC)	Participation EDF (HT)
Culture, patrimoine	Saint-Flour Communauté	Conception graphique d'une carte évolutive "Gorges et vallée de la Truyère" et autres documents de communication	10 000,00 €	3 000,00 €
Culture, patrimoine	Saint-Flour Communauté (L'Ecomusée de Margeride)	« Contes moi l'Ecomusée de Margeride » <i>(voir présentation en annexe)</i>	5 038, 40 €	2 000,00 €
<b>TOTAL participation EDF à Saint-Flour Communauté</b>				<b>5 000,00 €</b>
Tourisme	Office de tourisme Les Pays de Saint-Flour	2 visites théâtralisées du barrage de Lanau	<i>Pour information</i>	

Accusé de réception en préfecture  
 015-200066660-20260616-DELIB2026-180-DE  
 Date de télétransmission : 23/06/2026  
 Date de réception préfecture : 23/06/2026

## 2 – Participation financière d'EDF et conditions de règlement

Au terme de la convention, **Saint-Flour Communauté** adresse une facture conforme ou un titre exécutoire de paiement **sous format électronique** au service comptable d'**EDF**. Le paiement interviendra uniquement sur les actions indiquées dans le tableau ci-dessus qui auront été réalisées.

Le règlement de la participation financière d'**EDF** s'effectue aux conditions suivantes :

- **Saint-Flour Communauté** doit impérativement adresser un mail à : [projet-defacto@edf.fr](mailto:projet-defacto@edf.fr) (attention cette adresse n'est pas une adresse de facturation) afin d'obtenir les identifiants qui lui permettront de se connecter à la plateforme dédiée pour le dépôt de sa facture.  
Un guide pour établir la facture ainsi qu'un autre pour son dépôt seront envoyés à **Saint-Flour Communauté** en même temps que le numéro de la commande **EDF**, après signature de l'**Annexe 2026**.
- Le paiement s'effectue par virement bancaire à 60 jours date d'émission de la facture.
- La facture devra obligatoirement comporter :
  - o L'adresse de facturation :  
EDF CSP2C  
FR03552081317  
TSA 52500  
62971 ARRAS CEDEX 9
  - o Le n° de commande transmis par **EDF**
  - o L'échéance de règlement : règlement à 60 jours
  - o Le n° de SIRET de **Saint-Flour Communauté**

## 3. Représentants des Parties pour le suivi et l'exécution de l'Annexe 2026

Saint-Flour Communauté : Christelle ROMAIN - 04 71 60 69 94 - [c.romain@saintflourco.fr](mailto:c.romain@saintflourco.fr)

Le Syndicat mixte du lac de Garabit-Grandval : Stéphane LAGLOIRE - 04.71.23.99.05 - [syndicatgarabit@wanadoo.fr](mailto:syndicatgarabit@wanadoo.fr)

EDF : Gilette GUIDET - 06 44 16 73 40 - [gilette.guidet@edf.fr](mailto:gilette.guidet@edf.fr)

Fait à Saint-Flour le 04/06/2026 en un exemplaire original dont une copie est transmise par voie numérique à chacun des signataires de l'Annexe 2026.

Pour Saint-Flour Communauté

Pour le Syndicat mixte du lac de  
Garabit - Grandval

Pour EDF

Philippe DELORT,  
Président

Jérôme GRAS,  
Président

Maxime TIRMAN,  
Directeur d'EDF Hydro  
Lot-Truyère

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20260616-DELIB2026-180-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2026  
Date de réception préfecture : 23/06/2026